

**PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL
INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 26 MARS 2026**

Présences : quorum atteint

Lors de la séance du 26 mars 2026, le Président du Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a procédé à l'assermentation de :

Mme Maud Feignoux – Conseillère de la commune de Burtigny.

et a décidé à l'unanimité d'accepter :

Le Préavis 01/2026 – Comptes 2025

Le Préavis 02/2026 – Rapport de gestion 2025

Les demandes de référendum doivent être annoncées par écrit, à la Municipalité de la commune siège de l'association

Art. 168 Annonce de la demande – délai référendaire

- ¹ *La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.*

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président



Luigi Longhi



La secrétaire



Ingrid Menoud